



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 33bis

RAPPORTEUR : *Monsieur Le MAIRE*

INTITULE : PERSONNEL COMMUNAL. TABLEAU DES EFFECTIFS. SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Suite à la disparition de l'école supérieure d'art de la Ville de Cambrai au bénéfice de la création d'un EPCC Ecole supérieure d'art et de communication de Cambrai, une convention de mise à disposition des personnels municipaux titulaires est intervenue entre la Ville de Cambrai et ce nouvel établissement à compter du 1^{er} septembre 2011 et renouvelée par avenant.

Ainsi, les agents administratifs et enseignants précédemment affectés à l'école d'art de Cambrai ont eu la possibilité de bénéficier d'un « droit d'option » entre une intégration au nouvel établissement culturel par la

voie d'une mutation ou un régime de mise à disposition par convention renouvelable.

Par courrier recommandé en date du 29 juin 2022, le Président de l'EPCC de l'ESAC de Cambrai a fait part à la Ville de Cambrai de sa décision de mettre fin au 31 août 2022 à la mise à disposition d'un professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (16/16èmes) spécialisé en histoire sociale et critique d'art.

La Ville de Cambrai ne disposant d'aucune possibilité d'affectation permettant à l'agent d'exercer des fonctions de professeur d'enseignement artistique dans le supérieur (soit 16h00/semaine de « face à face » pédagogique) en lien avec sa spécialisation, une proposition d'affectation à la direction des affaires culturelles a été formulée par courrier le 12 juillet 2022 à l'agent avec pour mission de répondre à d'éventuels besoins au sein des services culturels municipaux (animation d'ateliers périscolaires, appui aux services culturels, activités de médiation envers le public selon les réservations effectuées au sein du musée), cette proposition a été refusée par l'agent par courrier du 31 août 2022.

Conformément à l'article L313-1 du CGFP (ancien article 34 loi 84-53 du 26/1/1984 abrogé), les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il vous est donc proposé de supprimer au tableau des effectifs un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (16h00 hebdomadaires).

Cette décision aurait pour effet de maintenir l'agent concerné en surnombre pendant une période maximale d'un an, jusqu'à la prise en charge et le placement de l'agent sous l'autorité du président du centre de gestion du Nord et la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour favoriser son retour à l'emploi.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le Secrétaire de séance

Albans Dobremetz

